

## Skyguide

**Internet:** [www.skyguide.ch](http://www.skyguide.ch)

**Siège:** Genève

**Forme juridique:** société anonyme

**Cotation:** non cotée

**Participation de la Confédération:** 99,97%

**Conseil d'administration :** Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Hans-Peter Strodel, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

**CEO:** Daniel Weder

**Organe de révision externe:** PriceWaterhouseCoopers, Pully

### Breve appréciation des résultats 2016

En 2016, Skyguide a *réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans des régions limitrophes. Skyguide exploite deux centres de contrôle à Genève et à Dübendorf et douze autres sites (aérodromes régionaux et militaires).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Les retards occasionnés par Skyguide dans le trafic aérien civil ont été peu importants en comparaison internationale. La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes était conforme aux exigences. La rentabilité de l'exploitation était satisfaisante compte tenu des conditions. Les redevances de route et celles d'approche et de départ sur les aéroports nationaux ont baissé, restant cependant élevées en comparaison européenne.

Les comptes annuels bouclent avec un excédent de 15 millions de francs.

La satisfaction et la motivation des collaborateurs étaient élevées. Les négociations en vue de renouveler la convention collective de travail des contrôleurs aériens le personnel n'ont pas abouti fin 2016 comme prévu, si bien que la CCT a expiré, sans être remplacée, ni prolongée.

L'augmentation de ressources en personnel suffisantes pour garantir le service de permanence des Forces aériennes (« LP24 ») continue d'être un défi.

Skyguide s'est engagée pour une mise en œuvre, axée sur la pratique et sur les résultats, du traité relatif à l'établissement du bloc d'espace aérien fonctionnel avec l'Allemagne, la France et les pays du Benelux (FABEC).

Chiffres-clés	2016	2015
---------------	------	------

#### Finances<sup>1)</sup> et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>456,3</b>	453,3
Résultat (mio CHF)	<b>15,0</b>	5,6
Total du bilan (mio CHF)	<b>669,7</b>	662,3
Ratio de fonds propres (%)	<b>55,0</b>	53,3
Effectif (nombre d'ETP)	<b>1 426</b>	1 412

#### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	<b>1,199</b>	1,177
Ponctualité (% des vols)	<b>97,2</b>	96,8
Ø retard par vol <sup>2)</sup> (secondes)	<b>25,8</b>	33,6
Interventions pour les FF <sup>3)</sup>	<b>2766</b>	2624
Ø Redevances de route (EUR)	<b>104,30</b>	111,40

#### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>4)</sup>	<b>81,9</b>	74,0
Redevances (mio CHF) <sup>5)</sup>	<b>364,4</b>	362,3

<sup>1)</sup> selon les comptes consolidés

<sup>2)</sup> retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

<sup>3)</sup> Live Missions, Hot Missions et interventions tactiques

<sup>4)</sup> pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers, sur les aérodromes régionaux et pour les vols exemptés de redevance

<sup>5)</sup> redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

## A. Réalisation des objectifs en 2016\*

### 1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide a pleinement assumé son mandat pour le compte de l'État, fournissant des prestations opérationnelles de qualité.

La sécurité du trafic aérien civil a été garantie à tout moment. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon les critères de l'AESA, la culture de la sécurité de Skyguide a atteint un niveau élevé en comparaison internationale. La « just culture » (culture juste), soit un traitement transparent des erreurs dans le but que l'organisation en tire des

leçons, a été qualifiée d'exemplaire. Pour preuve, les contrôleurs aériens ont d'eux-mêmes annoncé tous les non respects des minima de séparation.

Skyguide a réussi à améliorer les valeurs de ponctualité dans l'aviation civile alors que le trafic augmente (+1,8 %). La situation concernant les retards sur les deux aéroports nationaux de Genève et Zurich s'est clairement détendue. Skyguide y a contribué de manière significative bien que la part de responsabilité de la navigation aérienne dans l'ensemble des retards soit faible.

Aussi bien la centrale militaire d'intervention que les bases des Forces aériennes ont disposé de capacités suffisantes pour assurer la disponibilité exigée par les Forces aériennes en matière d'intervention. Le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et de chefs d'intervention militaires supplémentaires constituent cependant un défi dans la perspective de l'introduction du service de police aérienne permanent, prévue d'ici 2020.

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky » dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. L'introduction du libre choix de l'itinéraire dans le bloc d'espace fonctionnel commun à l'Europe centrale FABEC et le développement d'outils de gestion des approches transfrontalières en sont des exemples très prometteurs. Simultanément Skyguide a poursuivi la standardisation, la modularisation et la mise en réseau de sa propre infrastructure. Privilégiant les innovations techniques, organisationnelles et opérationnelles, Skyguide se prépare aux changements structurels prévisibles sur le marché aéronautique et dans le secteur de la navigation aérienne en Europe.

## **2. Objectifs financiers**

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. Avec un résultat net de 15,0 millions de francs (2015: 5,6 mio), les comptes 2016 sont conformes.

Sans les indemnités de la Confédération pour couvrir les prestations non rétribuées dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes, pour les vols exonérés de redevances et pour les prestations non couvertes fournies sur les aérodromes régionaux, Skyguide ne serait pas en mesure de réaliser un résultat équilibré. Ces indemnités ont augmenté durant l'exercice de 10,8 %, pour s'établir à 81,9 millions de francs, représentant ainsi presque 18 % des revenus de Skyguide. La hausse des contributions fédérales résulte de l'abandon du subventionnement croisé de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux par les aéroports nationaux, conformément au droit aéronautique. Le déficit des coûts de navigation aérienne sur les aérodromes régionaux s'est donc creusé mais la Confédération l'a comblé. Skyguide, l'OFAC et l'Association

suisse des aérodromes ont convenu durant l'exercice d'un train de mesures afin d'augmenter à moyen terme le degré de couverture de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux.

Skyguide a financé tous les investissements au moyen du cash-flow, réduisant simultanément l'endettement net qui était inférieur à la limite imposée par le Conseil fédéral.

En comparaison européenne et compte tenu des conditions (faibles avantages liés à la taille, problème des cours de change), la rentabilité des prestations de Skyguide était satisfaisante et s'est améliorée durant l'exercice par rapport aux indicateurs utilisés par la commission européenne. Les clients en ont profité à l'international comme en Suisse, sous la forme de baisses des redevances. Cependant les tarifs de Skyguide sont restés les plus chers d'Europe et l'écart par rapport aux pays voisins s'est à peine réduit, puisque la plupart des partenaires au FABEC ont également abaissé leurs tarifs.

Concernant les opérations pour le compte de tiers, qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État, on a enregistré une perte de 5,1 millions de francs liée notamment aux dépenses initiales faites pour « Skyguide Solutions » axée sur le secteur international du conseil. Le Conseil fédéral observera l'évolution au niveau des opérations pour le compte de tiers.

## **3. Objectifs en matière de personnel**

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. La satisfaction au travail et la motivation des collaborateurs sont élevées. Durant l'exercice, les effectifs ont augmenté de 1 % pour s'établir à 1426 postes à temps plein. Skyguide a formé 43 contrôleurs de la circulation aérienne et 16 apprentis dans des métiers liés au commerce et à l'informatique.

Les partenaires sociaux reconnus de Skyguide sont actuellement cinq associations du personnel et syndicats. Des rencontres régulières contribuent à entretenir le partenariat social.

Skyguide est tenue par le droit aérien de conclure si possible des conventions collectives de travail (CCT) avec son personnel. Durant l'exercice, la CCT pour le personnel administratif, opérationnel et technique (AOT) est entrée en vigueur pour trois ans. Les négociations en vue d'une nouvelle CCT pour les contrôleurs aériens n'ont pas abouti. Étant donné que les associations du personnel ont refusé de prolonger provisoirement la CCT existante, celle-ci, arrivée à terme à la fin de l'année, n'a pas été remplacée. Les négociations se poursuivent. Le Conseil fédéral attend que la navigation aérienne ne soit pas entravée par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives.

#### **4. Coopérations**

Les filiales Skysoft SA, Skynav SA et Swisscontrol SA font partie du cercle de consolidation de Skyguide. Par ailleurs, Skyguide détient depuis 2008 une participation de 8,33 % dans l'« European Satellite Services Provider » (ESSP) dont le siège se trouve au Portugal. Durant l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

Skyguide a poursuivi sa coopération technique dans le cadre du SES, plus spécialement du FABEC. Skyguide est devenu membre à part entière de l'entreprise commune « SESAR Joint Undertaking », mettant en place des partenariats public-privé, et participe dans ce contexte à plusieurs projets technologiques. Étant donné que ces projets sont soutenus par des consortiums internationaux, Skyguide a ainsi accès à des savoir-faire externes et à des sources de financement européennes, sans devoir s'engager au-delà des ressources investies dans le projet.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision conclut que les comptes annuels 2016 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

#### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

L'assemblée générale ordinaire de Skyguide SA a lieu le 9 mai 2017 à Berne. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2016 ;
2. d'utiliser le bénéfice s'élevant à 16,395 millions de la manière suivante :  
Attribution à la réserve générale : 0,765 million  
Attribution aux autres réserves : 14,500 millions  
Report sur l'exercice suivant : 1,130 million
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2016 ;
4. d'élire Res Schmid, né en 1958, originaire de Wimmis (BE) et domicilié à Emmetten (NW), au conseil d'administration en remplacement d'Hans-Peter Strodel ;
5. de réélire PriceWaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une année.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a chargé le 29 mars 2017 le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide SA.